

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

« Priorité S2 2026 »

REVENDICATIONS EN VUE DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2026

A. RENTREE SCOLAIRE

- Maternelle = 4h par enfant
 - A prendre sur la semaine de la rentrée
 - Possibilité de prendre en une fois ou d'étaler sur la semaine (modalités définies par le salarié au moins 48h avant la date de la rentrée et communiquées au manager)
- Primaire = 2h par enfant
 - A prendre sur la semaine de la rentrée
 - Possibilité de prendre en une fois 2h ou deux fois 1h (modalités définies par le salarié au moins 48h avant la date de la rentrée et communiquées au manager)

Cette durée est offerte et ne doit pas récupérée.

B. JOURS POUR ENFANT MALADE

Enfant

- De moins de 12 ans = 2 jours par enfant et par an (par demi-journée)
- De 12 à 18 ans = 1 jour par enfant et par an (par demi-journée)

C. JOURS POUR DEMENAGEMENT

- Mutation / Mobilité Géographique = 2 jours

D. JOURS POUR CONGE MENSTRUEL

- 12 jours par an (sur avis médical)

E. FORMATION IA

- Organisation d'une session de formation à l'IA de 5 jours pour tous les salariés (adapté aux profils/métiers de chaque salarié)

F. FRAIS PROFESSIONNELS

- Montant unitaire du titre restaurant à 10,50€
- Montant de l'indemnité kilométrique à 60 cts/km

G. EMPLOI DES SALARIES EXPERIMENTES

- L'emploi, le travail et l'amélioration des conditions de travail des salariés expérimentés, en considération de leur âge